

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260601-DCM_2026_06_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 01 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Annabelle BOURGIN, Hubert GODARD, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Annabelle BOURGIN à André GACHET, Hubert GODARD à Fabienne GIBASSIER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 06 02

OBJET : TARIFS PAUSE MERIDIENNE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article R531-52 du Code de l'éducation,

Vu la délibération n°2025_06_02 du 23 juin 2026 approuvant les tarifs de la pause méridienne pour l'année scolaire 2025-2026,

Considérant qu'au regard du taux d'inflation et de l'augmentation des frais de gestion, il convient de revaloriser le tarif unitaire du repas servi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (25 voix pour, 1 voix contre) de fixer, comme suit, les tarifs basés sur le quotient familial des usagers de la pause méridienne pour l'année 2026-2027 :

Pause méridienne			
Quotient familial	2026/2027	Repas	Animation
0- 450	3,72 €	2,97 €	0,75 €
451 - 700	3,95 €	3,16 €	0,79 €
701 - 900	3,99 €	3,19 €	0,80 €
901 - 1100	4,32 €	3,46 €	0,86 €
1101-1500	4,64 €	3,71 €	0,93 €
1501- 2000	4,98 €	3,98 €	1,00 €
> 2001	5,07 €	4,06 €	1,01 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 05 juin 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Corine JEAY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : **08.06.2026**
Publié ou Notifié
le : **08.06.2026**